

CYBERHARCELEMENT

Avec l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux numériques ...), le harcèlement entre élèves se poursuit en dehors de l'enceinte des établissements scolaires.

On parle alors de cyber-harcèlement.

Le cyber-harcèlement est le fait d'utiliser les technologies d'information et de communication pour porter délibérément atteinte à un individu, de manière répétée dans le temps. Bien que le cyber-harcèlement ne soit pas une infraction réprimée en tant que telle par la loi française, l'auteur d'actes accomplis à cette fin est susceptible de voir engager sa responsabilité sur le fondement du droit civil, du droit de la presse ou du code pénal. Le harcèlement en ligne peut se manifester par l'humiliation, les moqueries, les injures, la diffamation, le discrédit, l'intimidation, l'usurpation d'identité, les menaces physiques, les prises de contact insistantes... Cette page est réalisée avec notre partenaire Le Ministère de l'Éducation Nationale dans le cadre du programme Non Au Harcèlement. Le cyber-harcèlement est défini comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule* ».

Le cyber-harcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies etc.

Il peut prendre plusieurs formes telles que :

- les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne
- la propagation de rumeurs

- le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale
- la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe
- la publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture
- le sexting (c'est la contraction de « sex » et « texting ». On peut le définir comme « Des images produites par les jeunes (17 ans et moins) qui représentant d'autres jeunes et qui pourraient être utilisées dans le cadre de la pornographie infantile**
- Garder des preuves (faire des captures d'écran avec son ordinateur ou le telephone)
- En parler a une personne de confiance.
- Faire un signalement en ligne pour stopper la diffusion du contenu inapproprié (les reseaux sociaux proposent de signaler de manière anonyme un contenu ou un utilisateur abusif)
- Porter plainte si cela s'avere necessaire (la nouvelle loi de 4 aout 2014 reconnait le harcèlement moral comme un delit, dont la manifestation via outils numeriques est un element aggravant).

Si vous subissez des violences verbales, physiques et/ou morales de façon répétée (bousculades, vols, surnoms méchants, insultes, moqueries, rejets...), vous êtes victime de harcèlement.

Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par mail, on parle alors de cyberharcèlement.

Cette situation peut avoir des conséquences graves pour :

- votre scolarité (baisse des résultats scolaires, décrochage scolaire)
- votre santé (maux de ventre ou de tête, perte de

l'estime de soi, profond mal être).

Aucun enfant, aucun élève ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Comment être aidé quand on est harcelé?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un adulte de votre établissement** en qui vous avez confiance (un professeur, le CPE, l'assistant d'éducation, l'assistant de service social, l'infirmier, la direction, le conseiller d'orientation psychologue...). Ils sont là pour vous écouter, vous aider et trouver des solutions.
- **À vos parents ou un membre de votre famille ou de votre entourage**: ils pourront vous conseiller et contacter l'établissement au besoin.
- **À un élève de la classe ou de l'établissement** : il pourra en parler avec un adulte de l'établissement pour vous aider.

Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser la violence que vous subissez c'est aussi agir pour que d'autres élèves ou vous-même, ne soient pas victime une autre fois.

Lorsque vous en parlez, il est important d'expliquer en détail la situation que vous subissez. Le meilleur moyen de ne rien oublier est d'écrire l'ensemble des faits même s'ils vous semblent mineurs.

Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, face à cette situation. Pensez aussi à conserver les preuves éventuelles du harcèlement subi, notamment sur les médias sociaux (capture d'écran...).

Ce que vous ne devez et pouvez pas faire

⋮

Ne tentez pas de résoudre vous-même la situation et n'utilisez pas la violence, cela pourrait l'aggraver.

Il peut arriver que l'un de vos camarades vous agace profondément ou que vous ne l'aimiez pas du tout. Peut-être aussi êtes-vous gêné par un élève de votre établissement, qui vous rend mal à l'aise. Si pour l'une de ces raisons, ou toute autre raison, dans votre classe ou votre établissement, vous vous moquez de ce camarade, le brimez ou essayez de l'humilier, si vous et vos amis le mettez à l'écart du groupe, vous risquez de le blesser profondément, même si vous avez l'impression de faire tout cela pour rire. Quand un élève est la cible de multiples attaques, même si elles ne semblent pas graves, quand on en rit, on contribue à créer un phénomène de harcèlement. Si les insultes et les moqueries se poursuivent sur Internet et les réseaux sociaux, on parle alors de cyber harcèlement.

Le harcèlement n'est pas un jeu. Ses conséquences sont graves : baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, mal-être, voire suicide. Ce type de situation est inacceptable, car chacun a le droit d'être respecté, quelles que soient ses différences ou sa personnalité.

En participant à un phénomène de harcèlement, vous blessez votre camarade et vous pourrez être mis en cause par les adultes de votre établissement, car cela est contraire aux règles du « vivre ensemble » qui existent dans tous les lieux de vie. Vous risquez d'être sanctionné et vos parents seront prévenus. Une plainte peut même être déposée auprès de la police ou de la gendarmerie.

De plus, ces comportements risquent de se retourner contre vous : votre attitude agressive et inadmissible pourrait devenir la cible de critiques de vos camarades et vous

pourriez être isolé à votre tour, voire devenir victime de harcèlement.

Si vous avez un doute sur votre implication, Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions. Vous avez peut-être besoin de vous confier sur ce que vous ressentez, dans votre vie et à l'égard de cet élève. Vous avez peut-être vous-même été victime de moqueries ou de mise à l'écart et en avez souffert. Vous avez peut-être aussi envie de trouver d'autres manières de réagir face à ce camarade devenu une cible. Vous pouvez parler de tout cela :

- À un adulte de confiance de votre choix (parents, professeur, CPE, assistant d'éducation, direction, personnel infirmier, conseiller d'orientation psychologue, assistant de service social, médecin scolaire...). Parler de ce que vous ressentez et de votre malaise pourra permettre à l'adulte que vous aurez choisi de vous accompagner et de vous aider à trouver des solutions. Les adultes sont là pour chacun d'entre vous, victime, témoins, auteurs, pour vous écouter et vous aider à sortir de cette situation pesante qui n'est pas irréversible : on a toujours et tous à gagner à y mettre fin.
- À un camarade de confiance, ou à l'un de ceux qui contribuent aussi à la propagation du phénomène de harcèlement : à plusieurs, on trouve souvent des solutions et l'on prend parfois conscience que la situation que l'on a contribué à créer est grave.

Si dans votre établissement ou votre classe, l'un de vos camarades est régulièrement victime de bousculades, brimades, moqueries, agressions et qu'il est mis à l'écart du groupe, il est harcelé. S'il est victime de faits similaires sur Internet, on parle alors de cyberharcèlement. Vous devez avoir conscience que le harcèlement, pour la victime, peut avoir des conséquences graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, mal être).

Le harcèlement n'est pas un jeu : ne restez pas spectateur. En effet, les auteurs de ces faits cherchent souvent un public pour se sentir valorisés. Ne vous laissez pas entraîner malgré vous à participer à ce type de violence, notamment sur Internet ! Il ne faut ni envoyer ni transmettre des messages, des mails, des SMS ou des photos qui peuvent blesser. Imaginez comme il est violent de voir des photos ou des messages dégradants partagés sur les médias sociaux, à la vue de tous. **Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions** :

- **À un adulte de confiance** (parents, professeur, CPE, assistant d'éducation, direction, infirmier, assistant social). Parler du harcèlement ce n'est pas « être une balance ». Au contraire, c'est assister une victime en danger pour que sa situation ne s'aggrave pas. Les adultes sont là pour vous écouter, aider la victime et apporter des solutions.
- **À un camarade ou à un délégué de classe** pour qu'ils en parlent à un adulte de l'établissement.
- **Si vous avez des craintes, soyez conscients que les adultes doivent vous aider et vous protéger.**

Parler du harcèlement c'est agir pour que cette situation ne touche pas, une autre fois, d'autres élèves ou peut-être vous-même.

Soyez le plus précis possible en décrivant les faits que vous avez constatés, la date, l'heure et les personnes présentes. Si vous voyez des messages blessants dirigés contre une autre personne, ne les détruisez pas. Signalez-les. Montrez-les à un adulte.

Ce que vous ne devez et pouvez pas faire :

Ne tentez pas de résoudre le problème vous-même (ni avec des amis) par la violence. [Telecharger le guide « Que faire pour](#)

agir contre le harcèlement dans mon collège ou dans mon lycée
? »